

# **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

*Commune d'ARMOY*



L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

---oOo---

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- **La section de fonctionnement regroupe :**
  - toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions).
  - toutes les recettes que la collectivité peut percevoir, il existe trois principaux types de recettes, la fiscalité, les dotations versées par l'Etat et les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.
- **La section d'investissement comporte :**
  - en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours...)
  - en recettes : les emprunts, les dotations et subventions, le fonds de compensation de la TVA. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

► Les dépenses de fonctionnement :

Chap	Libelle	Montant voté
011	Charges à caractère général	251 669
012	Charges de personnel	139 420
014	Atténuations de produits	12 000
65	Autres charges de gestion courante	418 390
66	Charges financières	26 000
67	Charges exceptionnelles	5 000
022	Dépenses imprévues	50 000
042	Opérations d'ordre entre section	46 867
	<b>TOTAL</b>	<b>949 346</b>

► Les recettes de fonctionnement :

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2021. Néanmoins, la loi de finances prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Depuis 2021, les communes perçoivent en compensation de leur perte de recette, le produit du foncier bâti des départements.

Chap	Libelle	Montant voté
013	Atténuations de charges	2 612
70	Produits des services	17 124
73	Impôts et taxes	661 560
74	Dotations et participations	210 978
75	Autres produits gestion courante	52 000
77	Produits exceptionnels	700
002	Résultat reporté	660 080
	<b>TOTAL</b>	<b>1 605 054</b>

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

► Les dépenses d'investissement :

Chap	Libelle	Montant voté
20	Immobilisations incorporelles (études)	0
204	Subventions d'équipement versées	42 000
21	Immobilisations corporelles	406 465
23	Immobilisations en cours	124 473
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000
16	Remboursements d'emprunts	45 012
020	Dépenses imprévues	25 000
	Restes à réaliser 2021	689 660
	<b>TOTAL</b>	<b>1 336 610</b>

Les projets d'équipements et de travaux (chapitres 20 21 23 du tableau ci-dessus) portent essentiellement sur les domaines suivants :

Aménagement paysager Grange centre village	250 000
Aménagement jardins partagés	10 000
Mise aux normes électriques – bâtiment mairie	10 000
Réfection route de la Chavanne	100 000
Installation chicanes Lonnaz	12 000
Réfection chemin de la Procession	13 000
Sécurisation traversée du Chef-lieu	67 000
Géoréférencement réseau EP – SYANE	5 415
Eclairage public – parking stade	1 900
Acquisition chapiteaux	3 150
Construction nouvelle mairie – réhabilitation bâtiment salle polyvalente	57 473

► Les recettes d'investissement :

Chap	Libelle	Montant voté
13	Subventions d'investissement	272 136
10	Dotations-Fonds divers-Réserves	45 356
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	657 401
040	Opérations d'ordre entre sections	46 567
001	Solde d'exécution positif reporté (n-1)	282 891
	Restes à réaliser 2020	32 259
	<b>TOTAL</b>	<b>1 336 610</b>